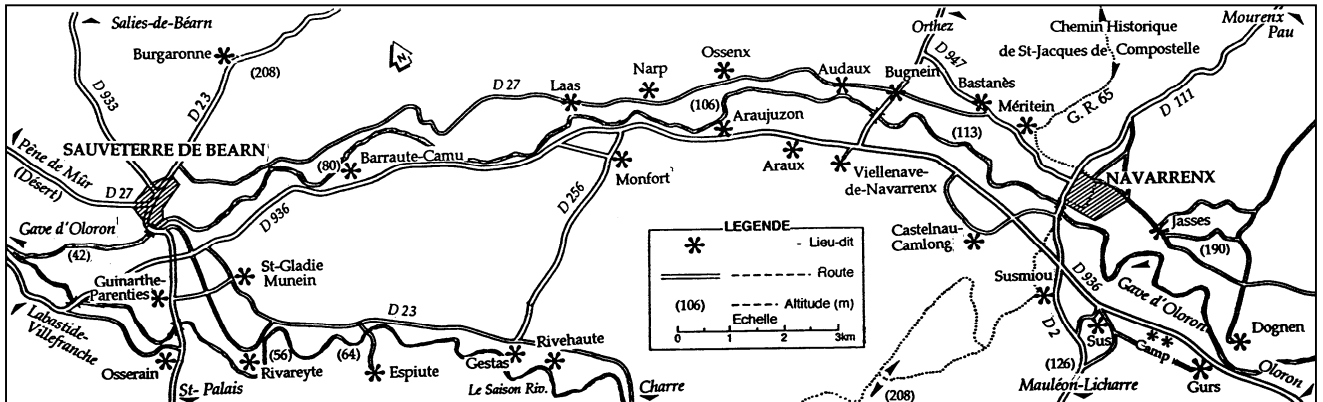


EN VISITANT LES DESERTS PROTESTANTS DU BEARN ET DES PAYS DE L'ADOUR LA VALLEE DU GAVE D'OLORON (suite)

André PLOUZEAU



En amont de Sauveterre-de-Béarn, jusqu'à Navarrenx (18 km à l'est), nous rencontrons de nombreux villages bordant les deux rives du Gave d'Oloron, affluent important du Gave de Pau. Le Saison, rivière, venant de la province basque de Soule rejoint le Gave en aval de Sauveterre. De nombreux châteaux se nichent au bord des riantes rives. Point de traces de « déserts », mais de nombreux documents anciens relatent les problèmes et difficultés rencontrés par les « religionnaires » de la R.P.R.

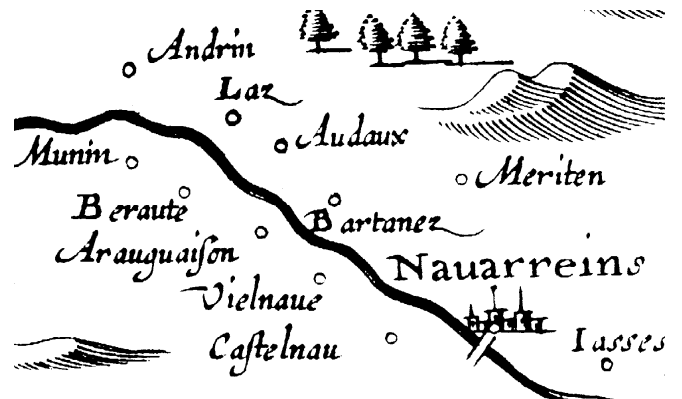
Tout d'abord, listons les paroisses d'avant la Révocation de l'édit de Nantes pourvues d'un ministre protestant : Sauveterre-de-Béarn, Audaux, Bugnein, Navarrenx, Saint-Gladie, Castelnaud-Camplong¹. Après 1685, et surtout vers la fin de l'ancien régime, de nombreux baptêmes et mariages sont célébrés « au désert »².

Les archives judiciaires de l'ancien régime (série B aux Archives Départementales des

Pyrénées-Atlantiques) abondent de sentences à l'encontre de religionnaires. Nous présentons un résumé de quelques exemples significatifs :

- Procès de Dominique Chéruques de Mirepeix, accusé de faire fonction de régent des religionnaires, de prêcher dans leurs assemblées etc. et contre Lajournade, Badianave, Guichet de Viellenave accusés de donner asile audit Chéruques, de tenir des assemblées dans leurs maisons et granges et de recevoir dudit Chéruques.

N.B. : ils seront condamnés aux galères du roi à perpétuité. Chéruques s'évadera après dix ans de chiourme³.



¹ SARRABERE (Albert), " Catalogue des ministres protestants béarnais à l'époque de la Révocation de l'édit de Nantes (1680-1685) ", *Revue de Pau et du Béarn*, n°17, 1990. Repris dans *Nouvelles pages d'histoire sur le protestantisme en Béarn*, C.E.P.B., Pau, 1998, p. 115-138.

² A.D.P.A., microfilm consistoire d'Orthez - protestants.

³ A.D.P.A. B 4909, 1760. Nous remercions Madame Lise Serres-Cambot de nous avoir communiqué les fruits de ses recherches aux A.D.P.A.

- Arrêt bannissant pour neuf ans Jean Lacarrère d'Araux, accusé de participation aux assemblées de religionnaires et d'avoir hébergé Dominique Chéruques dans leur maison à d'autres religionnaires qui y ont tenu des assemblées⁴.

- Décret du 13 mars 1769⁵ :

Messieurs De Gillet et De Lacaze, Premiers présidents et les mêmes juges

Vu par la cour le procès instruit extraordinairement suivant les actes, à la requête du Procureur général du Roy, contre le nommé Bernard Lamazon père, du lieu d'Araujuzon, laboureur prisonnier en la conciergerie de la cour, le nommé Lamazon fils, et la prétendue femme de ce dernier, contumax, les tous religionnaires accusés d'avoir fait baptiser au Désert un enfant né du concubinage du dit Lamazon fils et de la dite prétendue femme, et d'avoir donné azile dans leur maison à d'autres religionnaires qui y ont tenu des assemblées.

.... la cour donnant acte au dit Lamazon père de ses offres de faire porter ses petits fils à l'église d'Araujuzon pour leur faire supplier les cérémonies du baptême ; lui donnant pareillement acte qu'il ne fera aucun exercice contraire aux ordonnances et qu'il n'assistera à aucune assemblée publique ou particulière des protestants, huy amplie les prisons, et en la présente ville seulement, à la charge par luy de ne pas désemparer, à telles peines que de droit et de se faire instruire suivant ses offres dans la religion catholique, apostolique et romaine par le prêtre séculier ou régulier approuvé qu'il choisira ; ordonne en outre qu'il fera son abjuration dans le délai de six mois ; faute de ce faire le dit délai passé, et sans qu'il soit besoin d'autre arrêt ny que la clause puisse être réputée communitoire, ordonne que le dit Lamazon père réintègrera les dites prisons à peine de crime avéré, dépens réservés.

Signé,

De Gillet

De Lacaze

St-Pau

A PARAÎTRE

Albert SARRABERE

**DICTIONNAIRE
DES PASTEURS BASQUES ET
BEARNAIS**

XVIe – XVIIe siècles

**C.E.P.B.
2000**

Collection "Jeunes historiens"

**L'OEUVRE PROTESTANTE
PARMI LES REFUGIES ESPAGNOLS
DANS LE SUD DE LA FRANCE**

Cyrille MAIGNAN

**C.E.P.B.
2000**

⁴ A.D.P.A. B 4937, 1768.

⁵ A.D.P.A. B 4940, 1769, p.126.